



Compte-rendu de la réunion du groupe de liaison « cols blancs »
Tenue le mercredi 13 novembre 2013, 9h30 à 15h00
À l'APSAM, Montréal

Étaient présents :

Annie Boisclair, représentante patronale, Ville de Montréal
Caroline Dumont, représentante patronale, Ville de Québec (en remplacement de Marie-Claude St-Pierre)
Luc Giroux, représentant syndical, FISA, Ville de Sherbrooke
Paul Imbeault, représentant patronal, Ville de Longueuil
Jacinthe Lebel, représentante patronale, Ville de Thetford Mines
Julie Lépine, représentante syndicale, SCFP-FTQ, local 429, Ville de Montréal
Tommy Lupien, représentant patronal, Ville de Sherbrooke
Marie-Andrée Lusignan, représentante syndicale, SCFP-FTQ, local 2118, Ville de Mascouche
Jocelyne Marquis, représentante syndicale, SCFP-FTQ, local 429, Ville de Montréal
Patricia Traversy, représentante patronale, Ville de Chambly

Christine Lamarche, conseillère APSAM
Denise Soucy, directrice générale APSAM
Amélie Trudel, conseillère APSAM

Étaient absents :

Mathieu Fournier, représentant syndical, SCFP-FTQ, local 4134, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Suzanne Gagnon, représentante syndicale, SCFP-FTQ, local 306, Ville de Longueuil
Véronique Guedj, représentante patronale, Ville de Repentigny
Marilou Landry, représentante patronale, OMH Montréal
Céline Picard, représentante syndicale, SCFP-FTQ, local 1017, Ville de Saint-Jérôme
Richard Tuppert, représentant syndical, SFMQ, Ville de Québec

Invités qui se sont joints en après-midi :

Stéphane Guay, Directeur du Centre d'étude sur le trauma

1. Mot de bienvenue et tour de table

La bienvenue est souhaitée à tous. La réunion commence vers 9h30. Un tour de table est fait, chacun se présente. À noter que pour la Ville de Sherbrooke, Tommy Lupien remplacera dorénavant Véronique Caron comme représentant patronal. Cette dernière



ayant changé de fonction, elle ne siègera plus au groupe de liaison. L'APSAM la remercie de son implication durant les dernières années.

On rappelle que le groupe a été créé en mars 1999.

Denise Soucy remercie les membres de leur présence et se dit très contente de pouvoir compter sur les groupes de liaison.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel quel. Quelques ajouts à la section « divers » :

- Recueil d'information sur les activités/actions/outils concernant la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle;
- Mise à jour de la formation de l'APSAM : Travaux publics et de construction (TPC);
- Nouvelle publication de l'IRSST : Guide soutenir le retour au travail et favoriser le maintien en emploi – Faciliter le retour au travail d'un employé à la suite d'une absence liée à un problème de santé psychologique.

3. Suivi de la rencontre du 12 juin 2013

Suivi sur l'exercice de planification stratégique

Christine rappelle aux membres du groupe qu'ils ont participé, en mai 2011, à une réflexion concernant les priorités « cols blancs » en vue de la planification stratégique 2012-2017 (maintenant 2014-2018). À son arrivée, un des mandats de la nouvelle directrice générale de l'APSAM a été de compléter le document de planification stratégique. Pour ce faire, au cours de l'année 2013, un travail en profondeur a été fait avec toute l'équipe de l'APSAM, en collaboration avec le CA. Denise mentionne que le but de ce travail était de bien positionner, entre autres, la mission, la vision et les valeurs de l'APSAM. Également, l'objectif était d'en arriver à établir des priorités dans les dossiers, en considérant les besoins exprimés par les groupes de liaison et dans un sens plus large, ceux de la clientèle. De ce travail découlera une planification annuelle, qui permettra à l'APSAM de prioriser ses actions et de concentrer ses énergies sur ce qui a été planifié.

Un document synthèse résulte de cet exercice. Il sera déposé pour acceptation au CA de décembre. Lorsqu'il sera dans sa version finale, ce document sera rendu disponible sur le site internet de l'APSAM.

- Les membres du groupe de liaison demandent à ce que ce document leur soit présenté lors de la prochaine rencontre, soit au printemps 2014.



Services offerts par la santé publique : précision sur le besoin d'information

Christine fait le bilan des discussions antérieures concernant ce point. La demande du groupe de liaison pour avoir des informations supplémentaires sur les services offerts par le Réseau de la santé publique en santé au travail est issue d'une discussion que nous avons eue, il y a quelques années, sur la qualité de l'environnement intérieur. Puisque l'APSAM n'a pas de ressource en hygiène du travail, les membres du groupe de liaison avaient été invités à communiquer avec leurs équipes locales de santé au travail du Réseau lorsque des interventions d'experts étaient jugées nécessaires dans ce dossier. Les membres avaient alors souligné qu'il est parfois difficile d'obtenir des services et que l'offre de service ne semble pas égale d'une région à l'autre (réf : compte-rendu du 27 octobre 2009). Une demande avait alors été faite pour que l'APSAM rencontre des intervenants du Réseau pour avoir des précisions sur les services qu'ils peuvent offrir aux municipalités. Diverses raisons ont eu pour effet de retarder cette rencontre.

Puisque la nouvelle directrice générale de l'APSAM occupait antérieurement un poste dans le Réseau de la santé publique en santé au travail, elle connaît bien les services offerts. Il a donc été convenu de préciser les besoins d'information du groupe sur cette question.

D'entrée de jeu, Denise précise que le mandat des équipes de santé au travail du Réseau en santé publique est d'élaborer des programmes de santé pour les groupes prioritaires 1-2-3, à partir d'une démarche d'évaluation des risques à la santé présents dans le milieu de travail (risques chimiques, biologiques, ergonomiques et physiques). Compte tenu que les municipalités se trouvent dans le groupe prioritaire 3, ces dernières ont droit aux services offerts par les équipes de santé au travail. Pour les villes, il est donc pertinent de valider, avec leur équipe de santé au travail locale, le support qu'elles peuvent avoir dans les dossiers liés à la prévention des risques à la santé. Tout comme pour l'APSAM, leur mission est de favoriser la prise en charge par les milieux de travail.

Denise explique également que dans chaque région du Québec, les équipes de santé au travail sont constituées d'une base minimale de ressources, en fonction de leur enveloppe budgétaire (octroyée par la CSST). Il est donc possible que les services offerts ne soient pas tout à fait les mêmes d'une région à l'autre compte tenu de l'autonomie dont dispose chaque équipe. Il est précisé que pour le dossier de l'ergonomie, une démarche provinciale a été développée par le Réseau et leur approche vise à soutenir les milieux de travail dans l'identification des risques ergonomiques, en plus de faire de la sensibilisation. Pour plus d'informations sur cette démarche provinciale, consultez le site du [Réseau de la santé publique en santé au travail](#).

En ce qui concerne les demandes relatives à la qualité de l'air intérieur, les équipes de santé au travail devraient intervenir s'il y a un risque chimique ou si un médecin traitant



les réfère. Amélie mentionne que certaines villes ont élaboré un formulaire de base pour les problèmes liés à la qualité de l'air intérieur. Il est aussi mentionné que l'IRSST aurait développé un document sur ce sujet.

- Des recherches seront faites en ce sens et on verra la pertinence d'ajouter certains autres documents d'information sur le site internet de l'APSAM, dans le thème [Qualité de l'air intérieur](#).
- Les membres soulignent que les réponses obtenues lors de cette discussion répondent à leurs attentes.

Finalement, Denise mentionne qu'à la demande de la CSST et du Réseau de la santé publique en santé au travail, l'APSAM s'est impliquée dans l'élaboration de programmes de santé cadres pour le secteur municipal. Ces derniers serviront de référence lors des interventions des équipes de santé au travail dans les municipalités.

Ces programmes visent en priorité les municipalités qui comptent plus de 20 travailleurs et moins de 100. Les risques associés au bruit, à la violence et aux troubles musculo-squelettique ont été exclus.

- Les membres du groupe de liaison demandent à ce que le résumé des programmes de santé cadres leur soit acheminé. Un document PDF (Info PSS) est joint à ce compte-rendu.

4. Suivi du dossier « loisirs »

Jeunes et nouveaux travailleurs

- Amélie a remis à jour le contenu de la conférence « Intégration des nouveaux employés : parlons santé et sécurité ». De nouveaux constats de recherche fort intéressants sur la situation des jeunes et l'emploi s'y retrouvent. Le groupe demande des informations concernant l'âge légal du travail. On juge qu'il pourrait être pertinent de le publier.

Camp de jour

- Fiche d'intégration SST pour l'animateur et le moniteur de camp de jour : Cette fiche a été réalisée en partenariat avec la Ville de Laval, la Ville de Québec et l'Association des camps certifiés du Québec (ACQ). Elle a été présentée au Congrès de l'Association du loisir municipal en octobre dernier.
- Il reste du développement à faire pour la « manutention des enfants » et les camps spécialisés ou d'intégration.
- Amélie rencontre l'ACQ pour que les éléments de SST soient intégrés dans le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux.



Arénas

- Le bilan et le plan d'action 2013-2014 ont été présentés au CA de l'AQAIRS en octobre. Le président Gaston Boisvert a demandé que chaque région inclut la SST dans leur rencontre; qu'un article soit rédigé dans *AQAIRS vous informe* afin de garder présent le sujet et qu'une plage horaire de conférence soit réservée à chaque session pour la SST. Ils sont très satisfaits du travail que le Comité SST effectue.
- Deux journées de formation « Clarifier les enjeux de sécurité publique associés aux réfrigérants dans les arénas et centres de curling » ont été tenues. Comme les arénas ont à effectuer des modifications aux systèmes de réfrigération d'ici 2020, que les subventions du MELS sont octroyées actuellement et que la santé publique est intervenue dans un aréna où les nouvelles installations tenaient peu compte des risques à la population, il semble que les risques liés aux réfrigérants seront traités par les équipes de santé au travail. L'APSAM songe à profiter des regroupements régionaux en 2014 pour informer les différents intervenants du secteur sur les risques et les mesures de prévention à prendre en considération en lien avec les réfrigérants.
- Le Guide de sécurité et de prévention dans les arénas a été publié. La SST a été intégrée grâce à la collaboration de l'APSAM et de partenaires, tels la santé publique. La copie papier de ce document est supposée avoir été envoyée aux arénas membres de l'AQAIRS. Le document est disponible en format PDF sur notre thème [Arénas](#). Ce dossier relève des cols bleus mais le dossier de l'intégration des jeunes et nouveaux travailleurs est discuté dans le cadre du groupe de liaison des cols blancs. Après discussion, il est entendu que le suivi sera fait avec le groupe de liaison des cols bleus.

Table aquatique

Le plan d'action 2013 de la Table aquatique a été remis aux membres. Les points suivants sont toujours en cours :

- Mesures de sécurité pour l'entretien sur le système de traitement de l'eau (injecteurs et pompes) : projet en cours pour la réalisation d'une courte vidéo expliquant les procédures.
- Protection solaire : la table aquatique doit rencontrer la Société canadienne du cancer qui souhaite nous présenter ses services d'Escouade-Soleil afin de sensibiliser les travailleurs et les jeunes sur les risques liés à l'exposition au soleil.
- Projet de recherche : rencontre de suivi en décembre pour le projet « Évaluation de l'exposition des travailleurs aux sous-produits de désinfection en piscine au Québec ». Compte tenu des demandes du comité de suivi, un nouveau projet a été déposé : « Impact de diverses filières traitement sur le niveau de sous-produits de chloration en piscines ».



5. Suivi du comité « officiers municipaux »

Le comité s'est réuni pour la première fois le 2 octobre 2013. Il est composé de Luc Giroux (Ville de Sherbrooke); Daniel Morin (Ville de Montréal); Mathieu Fournier (Ville Saint-Jean-sur-Richelieu); Clément Charette (Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension); Mélanie Lazure (Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension); Marilou Landry (Office municipal d'habitation de Montréal); Bastien Lefebvre (municipalité de Stukely-Sud et COMBEQ)

Les discussions ont porté sur différents sujets tels le titre d'emploi le plus approprié, le type d'emploi encadré par le travail du comité, les caractéristiques générales du métier, les moyens de prévention qui devraient être développés (fiches d'intégration, vidéo,...) et la liste des tâches (au bureau; à l'extérieur : chantier, forêt, cours d'eau, champs, lieu isolé; chez le citoyen : milieu rural, milieu urbain; chez les entreprises). La priorité a été fixée sur les tâches effectuées sur le terrain, où il y a relation avec le citoyen.

Pour la prochaine rencontre du comité, Amélie doit faire la liste des tâches et commencer à répertorier les risques associés.

Entre temps, Amélie a rencontré l'équipe de santé au travail de l'Outaouais qui est intervenue dans une MRC afin d'aider les municipalités à connaître et prendre en charge les risques lors d'une inspection des fosses septiques. La question des attaques d'animaux revient plusieurs fois par année. Amélie rendra les informations recueillies disponibles sur le site de l'APSAM. Le groupe souligne qu'Hydro-Québec et Hydro-Sherbrooke ont des procédures. On souhaiterait aussi documenter les questions suivantes : Quoi faire si un employé se fait mordre? Quelles mesures prendre ? Plainte avec le service de Police ? Intervention de la SPA?

6. Ergonomie au bureau : présentation de ADAPTE

Dans un premier temps, Christine mentionne que la formation de personnes-ressources en ergonomie au bureau est maintenant lancée et que deux sessions seront offertes cet automne (une dans la région de Montréal et l'autre à Québec). L'outil promotionnel de cette formation est remis aux membres du groupe.

Compte tenu que l'APSSAP a terminé récemment la refonte de leur logiciel ADAPTE et que ce dernier est présenté dans le cadre de la formation de personnes-ressources en ergonomie au bureau de l'APSAM, une brève présentation de l'outil est faite aux membres du groupe. Christine rappelle que ADAPTE vise à permettre à un utilisateur de prendre en charge lui-même l'évaluation et l'adaptation de son poste de travail informatisé. Il est souligné qu'évidemment, ce système est un outil de première ligne



qui ne remplace pas l'expertise d'un ergonomiste ou d'un professionnel de la santé. On rappelle aux membres que les municipalités qui souhaitent acheter une licence d'utilisation de cet outil ou pour avoir plus d'information, notamment sur son coût, peuvent communiquer directement avec le service à la clientèle de l'APSSAP (1 418-624-4801).

Lors de la discussion, il est soulevé que quelques aspects démontrés dans la première section de ADAPTE pourraient s'avérer inadéquats pour certaines personnes (ex. : écran posé sur un boîtier d'ordinateur). Toutefois, après vérification, les principes d'ajustement d'un poste de travail informatisé sont précisés dans les étapes subséquentes du logiciel, d'où l'importance pour les utilisateurs de visionner son contenu au complet et non seulement que les premières étapes.

7. Présentation du futur site web de l'APSAM

Claire Vézina, webmestre à l'APSAM, présente le futur site web qui sera mis en ligne la première semaine de décembre. Le mandat de Claire était de faire une refonte complète du site, dans le but de l'actualiser et de faciliter la recherche d'information pour les utilisateurs. La section « Clientèle/Cols blancs » est démontrée aux membres du groupe. Il est soulevé que les sous-catégories « Bibliothèques, Brigadiers scolaires, Loisirs, Officiers municipaux, Piscines et Répartiteurs » sont une première catégorisation qui peut être appelée à évoluer dans le temps.

Les membres soulignent l'importance de la quantité de travail qui a été faite pour en arriver au nouveau site. Ce dernier facilitera la recherche d'information pour les clients.

Lors de l'annonce de la mise en ligne du site, les membres du groupe seront invités à s'inscrire à l'Infolettre, une nouveauté par rapport à l'ancien site web. À noter également que le nouveau site va permettre l'inscription en ligne aux formations de l'APSAM.

8. Dossier « santé psychologique au travail » : atelier de discussion et présentation des résultats des sondages suite aux démarches d'amélioration de la QVT

Atelier de discussion sur l'offre de service de l'APSAM dans le dossier de l'amélioration de la QVT

Christine rappelle que pour déterminer notre offre de service dans le dossier de l'amélioration de la QVT, un comité ad hoc, sur lequel siègent des membres du CA, la directrice générale de l'APSAM ainsi que les deux conseillères au dossier, a été mis en place pour réfléchir sur les orientations à prendre. Le mandat du comité était de définir l'offre de service de l'APSAM dans ce dossier, dans l'objectif de la déposer, pour



approbation, au conseil d'administration de décembre 2013. Le comité s'est rencontré à deux reprises entre juillet et octobre 2013.

Lors de l'exercice de planification stratégique en mai 2011, le groupe de liaison avait ciblé deux priorités en lien avec ce dossier, soit :

- Documenter et outiller les municipalités relativement aux problématiques de violence en milieu de travail
- Outiller et sensibiliser les municipalités au sujet de la santé psychologique au travail.

Afin de s'assurer que l'offre de service qui découle du travail du comité ad hoc répond bien aux préoccupations du groupe, une présentation du document « Offre de service de l'APSAM dans le dossier de l'amélioration de la qualité de vie au travail » est faite.

Les commentaires recueillis suite à cette présentation sont les suivants :

- On parle de l'importance d'avoir des outils, grilles pour sensibiliser les milieux de travail à l'importance de se préoccuper de la qualité de vie au travail.
- On demande de préciser le moment où les services nommés dans cette offre seront disponibles pour la clientèle. Certains contenus sont à finaliser ou actualiser mais les services seront déployés au cours de l'année 2014.
- En somme, cette offre de services répond bien aux préoccupations des membres pour ce dossier.

Présentation des résultats des sondages suite aux démarches d'amélioration de la QVT

D'entrée de jeu, on rappelle que les deux projets pilote conduits en 2011 par l'APSAM, dans le dossier de l'amélioration de la QVT, visaient à expérimenter le cadre d'intervention développé dans ce dossier en 2010.

Les démarches conduites visaient à encadrer et à outiller les gestionnaires et les travailleurs des équipes impliquées pour leur permettre :

- d'identifier et de prioriser les irritants et les facteurs de protection présents dans leurs équipes de travail ;
- de rechercher des solutions;
- d'élaborer un plan d'action réaliste et efficace.

Suite à ces deux projets pilotes, un sondage a été réalisé afin d'évaluer la satisfaction des participants sur le déroulement de la démarche et ses impacts sur leur qualité de vie



au travail. Des rencontres ont également été menées avec différents acteurs des deux milieux de travail afin d'enrichir les conclusions du sondage. Afin de préserver la confidentialité des résultats, ceux-ci sont présentés globalement aux membres du groupe de liaison. La présentation PPT est transmise aux membres du groupe par courriel.

9. Violence en milieu de travail : présentation des résultats du sondage du Centre d'étude sur le trauma (CÉT)

Christine rappelle que l'APSAM est un des partenaires du CÉT pour leur programmation de recherche qui s'intitule « Vers une meilleure prise en charge des victimes d'actes de violence grave en milieu de travail ». Un des volets de cette programmation comportait un sondage que l'APSAM a publicisé sur son site web et qui s'est terminé à l'automne 2012. Stéphane Guay, directeur du CÉT, a été invité pour présenter les résultats du sondage pour le secteur municipal.

Compte tenu qu'un article présentant ces résultats est en cours de rédaction et sera rendu disponible sur le site web de l'APSAM, seulement quelques aspects seront soulevés dans ce compte-rendu :

- D'entrée de jeu, M. Guay précise qu'il est reconnu que le fait d'être témoin d'un acte de violence grave (AVG) peut perturber autant que le fait d'être victime.
- Le sondage du CÉT visait à étudier la fréquence des AVG dans certains milieux, leurs conséquences chez le personnel qui en sont victimes ou témoins ainsi que les stratégies utilisées pour les aider à surmonter ces événements.
- Pour le secteur municipal, 1163 personnes ont répondu au sondage. Les travailleurs représentent une proportion plus grande de répondants que les gestionnaires.
- Les résultats sur la fréquence des actes de violence nous indiquent que le secteur est bien concerné par ce problème.
- Parmi les répondants ayant rapportés avoir été victimes ou témoins d'AVG, on signale des conséquences sur le plan psychologique ainsi que des répercussions au travail.
- Il ressort également du sondage que le soutien de l'employeur, du syndicat et des collègues est une stratégie très aidante pour les gens ayant été victimes ou témoins d'un AVG au travail.

Finalement, M. Guay mentionne qu'un outil web de sensibilisation sur la violence en milieu de travail est en cours de production. L'APSAM est partenaire de ce projet.

Les sites web suivants sont également mentionnés comme étant des sources d'information pertinentes :

- <http://www.plusqu1souvernir.ca/> : entre autres, la revue Traumag
- <http://www.equipevisage.ca/>



10. Divers

- Recueil d'information sur les activités/actions/outils concernant la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle
 - o Les membres du groupe sont invités à s'informer des activités, actions, outils mis en place ou développés dans leurs municipalités pour la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle. À la prochaine rencontre du groupe de liaison, il serait intéressant que certaines personnes présentent ce qui a été fait.
 - Christine enverra un courriel de rappel vers mars 2014 et les personnes intéressées à partager les outils développés par leurs villes n'auront qu'à lui indiquer afin que l'ordre du jour de la rencontre du printemps soit planifié en conséquence.

- Mise à jour de la formation de l'APSAM : Travaux publics et de construction (TPC);
 - o Très rapidement, on informe les membres du groupe que l'APSAM a complété la mise à jour de la formation « Travaux publics et de construction ». Un feuillet promotionnel de cette formation est remis aux membres.
 - Les gens demandent que ce point soit repris plus en détails lors de la prochaine rencontre. En attendant, pour les gens intéressés, [les détails de cette formation](#) sont disponibles sur le site web de l'APSAM, dans la section Formation.

- Nouvelle publication de l'IRSST : [Guide soutenir le retour au travail et favoriser le maintien en emploi – Faciliter le retour au travail d'un employé à la suite d'une absence liée à un problème de santé psychologique.](#)
 - o Ce point n'a pas pu être couvert durant la rencontre, faute de temps. Toutefois, ce guide est accessible en ligne. À noter que ce document est le produit d'une activité de valorisation suite à une étude de Louise St-Arnaud et collaborateurs. L'APSAM siègeait sur le comité de suivi de ce guide.

11. Prochaine rencontre et levée de la rencontre

Les membres sont satisfaits de la rencontre. Il est soulevé que le fait de siéger sur le groupe leur permet d'avoir accès à beaucoup d'information de pointe en SST.

On mentionne également qu'il serait préférable que les rencontres débutent à 9hrs plutôt que 9hrs30, afin de faciliter le retour à la maison. Tous sont d'accord avec cette proposition.



La prochaine rencontre aura lieu en mai 2014. Christine enverra une proposition de dates sous peu.

Compte-rendu rédigé par Christine Lamarche et Amélie Trudel
20-01-2014